

## BOURSES DE CANTINE - ECOLE

Année scolaire 2025-2026

Madame, Monsieur,

Une bourse de cantine peut être accordée par Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de Marseille **suivant le QUOTIENT FAMILIAL CAF**. Elle vous permet de bénéficier d'une réduction de 3,67 euros ou 1,83 euros par repas pris à l'école

Les demandes des familles dont les ressources sont supérieures au barème ainsi que les demandes pour lesquelles il manque des pièces justificatives seront AUTOMATIQUEMENT rejetées.

**Dossier à demander au secrétariat de l'école.**

### BAREMES

Quotient familial CAF	Participation forfaitaire accordée par repas
Supérieur ou égal à 661	0,00 €
Compris entre 351 et 660	1,83 €
Inférieur ou égal à 350	3,67 €

**LA LISTE DES PIÈCES À FOURNIR EST INDIQUÉE DANS LE DOSSIER**

**Le dossier complet devra être restitué au secrétariat de l'école, impérativement, avant le :**

- **Vendredi 04 juillet 2025 (pour passage à la 1<sup>ère</sup> commission d'octobre)**
- **Vendredi 17 octobre 2025 (pour passage à la 2<sup>nde</sup> commission de janvier)**